

## FICHES DES PRIORITES DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS. Académie de Lille.

<u>Priorités Collège</u>	<u>Priorités Lycée</u>
<p>Respecter les horaires d'enseignement par niveau de classe et le forfait UNSS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les volumes horaires d'enseignement par apsa programmée : au moins 10 heures effectives par cycle d'enseignement pour atteindre les compétences de niveau1 et 20heures au moins pour celles de niveau 2.</li> <li>• Utiliser des pratiques communes d'évaluation pour le DNB.</li> <li>• Prendre en compte les nouveaux programmes pour l'écriture du projet EPS.</li> <li>• Concevoir un trajet de formation équilibré pour chaque élève correspondant aux 8 groupes d'activités. Une importance particulière doit être accordée à la CP2 et à la CP3 dans le groupe des APA.</li> <li>• Préciser le contexte pour donner du sens aux 2 niveaux de compétences à atteindre par les élèves.</li> <li>• Veiller à la définition des contenus sur le plan méthodologique autant que sur le plan moteur</li> <li>• Veiller à la réduction du nombre de non nageurs</li> <li>• Inscrire le socle commun dans la conception des projets EPS, ainsi que l'histoire des arts.</li> <li>•</li> </ul> <p>Mettre en place un outil de suivi des résultats des élèves en EPS d'ordre quantitatif : notation, moyenne, niveau (6°, 5°, 4°, 3°) classe, genre, apsa, et qualitatif : niveau des acquisitions au regard des « compétences attendues »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les formes d'animation innovantes en AS en rapport avec les attentes des lycéens.</li> <li>• Renforcer la cohérence de l'offre de formation de la 2° à la terminale</li> <li>• Proposer des ensembles équilibrés prenant en compte les attentes de la population féminine</li> <li>• Utiliser les documents d'accompagnement aux programmes.</li> <li>• Vérifier la conformité aux textes en vigueur des examens EPS. Assurer une veille relative aux listes nationales d'épreuves et aux référentiels</li> <li>• Mettre en place les nouveaux programmes en L.P dès 2009-</li> <li>• Mettre en place un outil de suivi des résultats des élèves en EPS d'ordre quantitatif et qualitatif : notation, moyenne, niveau classe, genre, apsa, niveau des acquisitions</li> <li>• Ne pas confondre compétences attendues dans les référentiels examens avec celles des programmes</li> <li>• Lire et mettre à profit les rapports de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes aux examens (disponibles sur le site web disciplinaire)</li> </ul>
<p><b><u>Priorités communes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au développement ou/et à la formalisation du projet d'établissement par l'intermédiaire d'un projet pédagogique EPS partagé et rédigé.</li> <li>• Instaurer une continuité entre les collèges et les lycées en EPS et en A.S.</li> <li>• Prendre connaissance du programme de la discipline dans les autres niveaux ou voies d'enseignement : Ecole Primaire, Collège, Lycée voie P et GT afin de situer son intervention dans un cursus de formation.</li> <li>• Définir dans chaque projet EPS un volet relatif à la prise en charge des élèves handicapés (ASH)</li> <li>• Inscrire l'éducation à la santé comme une priorité</li> <li>• Assurer la formalisation individuelle de son enseignement (rédaction des préparations, bilans, cahier de textes) et collective (projet eps, as, cahier de coordination)</li> <li>• Participer aux actions de formation professionnelle continuée (circulaire n° 2001-114 du 20/06/2000) à quelque niveau que ce soit (formation personnelle, intervenant, correspondant établissement programme).</li> <li>• Sensibiliser les élèves à la compréhension de certains aspects du fonctionnement corporel en rapport avec l'éducation à la santé. Ce travail devrait conduire à des connaissances permettant d'agir sur ce fonctionnement (échauffement, entraînement, relaxation).</li> <li>• Coordonner les contenus des cycles d'enseignement et les objets d'enseignement dans chaque APSA, articulés au développement des compétences attendues par les programmes</li> <li>• Contribuer au développement de la citoyenneté par des retours sur les règles, les rôles et les statuts.</li> <li>• Contribuer à l'intégration des élèves les plus en difficulté (suivi personnalisé, groupe de soutien) .Instaurer un enseignement adapté de l'EP pour un public présentant un handicap et ou des inaptitudes.</li> <li>• Réaliser un suivi régulier des installations matérielles disponibles et du petit matériel et le communiquer à l'équipe de direction.</li> </ul>	

### REFERENTS INSTITUTIONNELS

#### Académiques

- Lettres de rentrée depuis 1997 disponibles sur le site académique ([www2.ac-lille.fr/eps](http://www2.ac-lille.fr/eps)).
- Les recommandations permanentes pour l'EPS 2009
- Notes de service concernant particulièrement la natation, les APPN, l'AS, la sécurité.

#### Nationales

- Programme Collège : BO spécial N° 6 du 28 août 2008
- Programme Lycée voie G et T : BO HS N°5 du 30 août 2001(cycle terminal) et BO HS N°6 du 29 août 2002 (classe de seconde)
- Programme Lycée voie Professionnelle : BO spécial N°2 du 19 février 2009
- Programme CPGE : BO HS N° 2 du 9 avril 1998
- Socle commun : Journal Officiel du 12 juillet 2005
- Histoire des arts ( 28 août 2008)
- Circulaires de rentrée : B.O de chaque année en mars
- Circulaire mission des enseignants (22 mai 1997 )
- Textes de cadrage des examens EPS fournis chaque année avec les « protocoles d'évaluation »